Département de LA MEUSE

Plan de transport

période des hostilités

Projet d'arrêté approbatif du nouveau plan de transports du Département de la

> MEUSE -0-0-0-0-0-0-

Le Secrétaire d'Etat aux Communications, vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe A,

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par lettre

Vu l'avis du Directeur Général des Transports, en date du

ARRETE:

Article ler - Est approuvé le plan minimum sus-visé de transports de voyageurs du Département de la Meuse, modifié comme suit:

a) Les lignes suivantes seront fermées totalement au Service des voyageurs:

> REVIGNY - SAINT-DIZIER, - MONTMEDY- ECOUVIEZ. SORCY - GONDRECOURT - GONDRECOURT - JOINVILLE BAROMCOURT- AUDUM-le-ROMAN.

- b) Le service de remplacement de la ligne de Gondrecourt à Joinville sera organisé comme prévu dans le plan de la Haute-Marne.
- c) Le Comité restreintfixera les conditions dans lesquelles seront remplacés les trains de la ligne de Montmédy-Ecouviez.
- d) Le Comité restreint décidera de la date de rétablissement du service de remplacement Revigny-Saint-Dizier et fixera la consistance dans les limites de celle qui aura été fixée dans le plan maximum.
- e) Le service de remplacement de Baroncourt à Audun-le-Roman, sera organisé comme prévu dans le plan de la Meurthe-et-Moselle.
 - f) La consistance des services de remplacement des lignes de:

MONTMEDY-ECOUVIEZ
GONDRECOURT - JOINVILLE
BARONCOURT- AUDUN-1e-ROMAN

devra être fixée à un niveau tel que le trafic mixte marchandisesvoyageurs, provisoirement maintenu sur ces lignes, puisse être supprimé.

g) Les services routiers suivants:

Verdun-Commercy et Toul-Commercy (Sections du Service Nancy-Toul-Commercy-Verdun), des Rapides de Lorraine et des Rapides de la Meuse,

circuit Longwy-Etain - Conflans- Briez-Longuyon-Longwy des Rapides de Lorraine

seront ajoutés au plan minimum avec la consistance fixée dans le plan minimum de Meurthe-et-Moselle.

h) Sur les lignes suivantes, le long desquelles sont prévus des services libres, la S.N.C.F. pourra supprimer tout ou partie de ses services omnibus, les services libres étantmaintenus, le cas échéant, sous les conditions indquées ci-après:

COMMERCY-TOUL: Le service routier libre Nancy-Toul-Verdun pourra être détourné pour desservir les localités que ne desserviront plus les trains.

<u>VERDUN-SEDAN</u>: Service libre Verdun-Stenay-Montmédy.

VERDUN - CONFLANS: Circuit Longwy - Etain - Conflans- Longwy.

VERDUN-LEROUVILLE-COMMERCY : Service libre Verdun-Toul-Nancy.

BAR-le-DUC - LIGNY-en-BAROIS : Services libres Bar-le-Duc-Commercy et Bar-le-Duc Ligny-en-Barois

SAINTE-MENEHOULD - VERDUN: Service libre Sainte-Menehould - Verdun.

Article 2- Le plan visé à l'article ler ci-dessus sera complété par le Comité restreint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des décisions prises par le Comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint ou par les Chemins de fer d'intérêt local, dans le délai de 8 jours suivant la notification de la décision.

Article 3- Le plan maximum défini à l'article 2 ci-dessus est le plan établi par le Comité restreint en application du décret-loi du 19 septembre 1939 qui est approuvé avec les modifications suivantes:

- a) Les lignes fermées totalement au service des voyageurs sont celles indiquées à l'article ler § a) ci-dessus.
- b) La consistance du service de remplacement Revigny-Saint-Dizier sera fixée sur proposition du Comité restreint.
- c) Le service de remplacement Baroncourt-Audun-le-Roman sera organisé comme prévu dans le plan de Meurthe-et-Moselle.
- d) La consistance du service de remplacement de Gondrecourt à Joinville sera celle fixée par le plan maximum de la Haute-Marne.
- e) Les services suivants prévus ou non au plan établi en application du décret-loi du 19 septembre 1939 pourront être rétablis avec les consistances indiquées ci-après:

Verdun-Commercy et
Toul-Commercy (Section: du service Nancy-Verdun): 5 AR
pour l'ensemble des Entreprises Rapides de Lorraine et Rapides de
la Meuse;

Toul-Vaucouleurs: 6 AR quotidiens des Rapides de Lorraine; Sainte-Menehould-Verdun, des Rapides de la Meuse: 3 AR hebdomadaires.

f) Sur les lignes de :

Verdun-Sedan, Commercy-Toul, Verdun-Conflans, Verdun-Lerouville-Commercy Bar-le-Duc-Ligny-en-Barois, Sainte-Menchould-Verdun

la S.W.C.F. pourra supprimer tout ou partie de ses services omnibus compte tenu du maintien des services libres existants ou rétablis sur ces relations, étant entendu qu'en ce qui concerne les lignes de Commercy-Toul, Verdun-Lérouville-Commercy le service routier libre Nancy-Toul-Verdun pourra être détourné pour desservir les localités que ne desserviront plus les trains.

- g) Le Comité restreint proposera, le cas échéant, les modifications à apporter au plan maximum pour tenir compte des changements prévus dans l'organisation des services routiers par le plan minimum.
- h) La situation du Service Bar-le-Duc Metz est réservée: Le Comité restreint proposera s'il y a lieu les modifications à apporter à ce service pour en permettre le rétablissement, tout au moins

sur une partie du parcours.

- i) La consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic par accord entre la S.N.C.F. Les Entreprises routières intéressées, et le Groupement départemental des transporteurs routiers, sous l'égide de l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées.
- j) La situation des Entrepreneurs qui, per suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan visé au présent article est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint lorsque ces entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

Fait à, le,

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

SECRETARIAT D'ET AT AUX COM UNICATIONS

Direction Générale des Transports

- -

Sorvice de la COORDINATION

AND AND OWNER AND A PARTY

A CONTRACTOR OF THE STATE OF TH

ARRETE

LE SECRITAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Vu le décret du 12 novembre 1938 et notamment l'annexe A ;

Vu le décret du 12 Janvier 1939 ;

I STATE OF S

The standard of the section of

tell tell factors of Almerican States

Vu la loi du 15 octobre 1940;

'Vu le plan minimum de transports de voyageurs transmis par rapport du 12 décembre 1941 de l'Ingénieur en Chef;

Vu l'avis du Directeur Général des Transports en date du 10 Septembre 1942,

ARRETE:

Article premier .- Est approuvé le plan minimum sus-visé de transports de voyageurs du département de la MEUSE, modifié comme suit :

a) les lignes suivantes seront fermées totalement au service des voyageurs :

Revieny - Saint-Dizier Nontmedy - Ecouviez Sorcy - Gondrecourt Gondrecourt - Joinville Baroncourt - Audun-le-Roman.

- , b) le service de remplacement de la ligne de Condrecourt à Joinville sera organisé comme prévu dans le plan de la Haute-Marne.
- c) le service de remplacement de Barencourt à Audun-le-Roman sera creenisé comme prévu dans le plan de la Meurthe-et-Moselle

Article 2. - Je plan visé à l'article ler ci-dessus sera complété par le Comité restraint dans les limites fixées par le plan maximum défini à l'article 3 ci-après. Les services prévus dans ce plan maximum seront remis en exploitation selon un ordre de priorité déterminé par le Comité restreint, le Groupement départemental des transporteurs routiers entendu. Ces services seront repris au fur et à mesure des disponibilités en matériel et en carburant. Appel suspensif des déci-

sions prises par le comité restreint pourra être fait près du Secrétaire d'Etat aux Communications par les membres du Comité restreint, par les Chemins de fer d'intérêt local, ou par le Groupement départemental des transporteurs routiers, dans le délai de huit jours suivant la notification de la décision.

- Article 3 .- Le plan maximum visé à l'article 2 ci-dessus est le plan établi par le Comité restreint en application du décret-loi du 19 Septembre 1939 et présenté par lettres du Préfet des 21 Novembre et 20 décembre 1939, qui est approuvé avec les modifications suivantes:
- a) les lignes fermées totalement au service des voyageurs sont celles indiquées à l'article ler parag. a) ci-dessus ;
 - b) le service de remplacement Barencourt Audun-le-Roman sera organisé comme prévu dans le plan de Meurthe-et-Moselle;
- c) la consistance du service de ramplacement de Gondrecourt à Joinville sera celle fixée par le plan maximum de la Haute-Marne;
- d) la consistance des services de remplacement pourra être modifiée suivant les nécessités du trafic, par le comité restreint, en accord avec la S.N.C.F. et les Entreprises routières intéressées;
- e) la situation des Entrepreneurs qui, par suite de mobilisation ou de réquisition du matériel, ont eu leurs services suspendus dans le plan visé au présent article, est réservée. Elle fera l'objet d'une décision ultérieure sur proposition du Comité restreint, lorsque ces Entrepreneurs seront en état de reprendre leur activité.

and the second and the property of the second and t

A STREET

· Character Control of

Peit à PA IS, le 11 Septembre 1942.

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX COMMUNICATIONS,

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation : Le Conseiller d'Etat Secrétaire Général des Travaux et Transports au Secrétariat d'Etat aux Communications,

SCHWARTZ

PROJET DO ARRETE COMPLIMENTAIRE

à prendre pour le plan de la MEUSE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 et notamment l'Annexe

Vu le décret du 12 janvier 1939,

Vu la loi du 15 octobre 1940,

Vu l'arrêté du ll septembre I942 approuvant le plan d'organisation des transports publics de voyageurs du département de la Meuse établi en application de la loi du 15 octobre I940 et de la Circulaire TR 75I du 14 janvier I94I,

Vu l'avis du Directeur de l'Economie des transports

ARRETE:

Article Unique:

L'article 3 de l'Arrêté du 11 septembre 1942 susvisé est complété comme suit :

- f) La consistance du service de remplacement REVIGWY-ST.DIZIER sera fixée sur proposition du Comité restreint.
- g) Les services suivants prévus ou non au plan établi en application du décret-loi du 19 septembre 1939 pourront être rétablis avec les consistances indiquées ci-après:

VERDUN-COMMERCY (Section du service WANCY-VERDUN) : 5 AR quo-

tidiens pour l'ensemble des entreprises Rapides de Lorraine et Rapides de la Meuse.

TOUL-VAUCOULEURS: 6 AR quotidiens des Rapides de Lorraine STE MENEHOULD-VERDUN: 3 AR hebdomadaires des Rapides de la Meuse

clashe win

3 o not 1942

h) sur les lignes de

VERDUN-SEDAN
COMMERCY-TOUL
VERDUN-CONFLANS
VERDUN-LEROUVILLE-COMMERCY
BAR-le-DUC- LIGNY-en-BAROIS
Ste MENEHOULD-VERDUN

la S.N.C.F. pourra supprimer tout ou partie de ses services omnibus, compte tenu du maintien des services libres existants ou rétablis sur ces relations, étant entendu qu'en ce qui concerne les lignes de Commercy-Toul et Verdun-Lérouville-Commercy, le service routier libre Nancy-Toul-Verdun pourra être détourné pour desservir les localités que ne desserviront plus les trains.

- i) Le Comité restreint proposera, le cas échéant, les modifications à apporter au plan maximum pour tenir compte des changements prévus dans l'organisation des services routiers par le plan minimum.
- j) La situation du service Bar-le-Duc-Metz est réservée. Le Comité restreint proposera, s'il y a lieu, les modifications à apporter à ce service pour en permettre le rétablissement, tout au moins sur une partie de son parcours.

Fait à..... le.....

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, MINISTERE

DE LA PRODUCTION INJUSTRIBLIE

ET DES COMMUNICATIONS

Direction des Transports

Service des Transports Routiers

3ème Bureau

Y .559

Marin Chan Son

PARIS, 1e. 26 FEVRIER 1944

PRODUCTION INDUSTRIELLE, aux COMMUNICATIONS et, par intérim au TRAVAIL,

à Monsieur l'INSPECTEUR GENERAL des Ponts et Chaussées, chargé de la 7ème Circonscription Régionale, à N A N O Y.

Comme suite à ma circulaire du 6 Août 1842, vous m'avez transmis pour approbation, par lettre du 17 Novembre 1943, le nouveau plan de transports de voyageurs du département de la Meuse établi en tenant compte des réductions décidées et des attributions de services proposées par le Comité restreint.

J'approuve ce plan sous la réserve suivante :

Vous vous mettrez d'accord avec l'Inspecteur Générel chargé de la 6ème Circonscription régionale pour l'inscription au plan de la Haute-Marne, où ils ne figurent pas; des services BAR-le-DUC - ST-DIZIER (direct) et BAR-le-DUC - RORERT-ESPAGNE, ST-DIZIER, des Rapides de la Meuse, avec la même consistance que dans le département de la Meuse.

Je vous reppelle que les modifications apportées per le nouveau plan dans les attributions des services routiers ont un caractère provisoire et que les droits des exploitants antérieurs demeurent réservés.

Par autorisation :

LE DIRECTEUR DES TRANSPORTS,
MORONI.

Services publics de transports en commun par voitures automobiles

Réduction des transports de voyageurs

Exécution de la circulaire du 6 août 1 9 4 3

TABLEAU II

LISTE des services routiers de voyageurs

RECAPITULATION

A ₁	2.264
A ₂	4.053
B _a	1.190
B _b	2.005
Ъ	

Total général : 9.512 km.

Dressé par l'Ingénieur d'Arrondissement des TRANSPORTS soussigné,

Bar-le-Duc, le 12 novembre 1943, M. DUTEIL.

Vu et présenté par l'Ingénieur en Chef ffons soussigné,

Bar-le-Duc le

Numbro		L. San		Nombr	e de voyages ges Aller et	par sendr	plan d'api	nouveau	Services	Services	
d'or-	Exploitant	Désignation des lignes	Plan de paix	plan maximum	Plan minimum	Plan	long des li-	Parcour hebdoma daire	s contrac-	parallèles au Chemin de fer	OBSERVATIONS
			I - Lignes	de chemin d	e fer dont la	fermeture	aux voya	geurs est	proposée		
		Revigny-St-Dizier Gondrecourt-Sorcy-	is si		CHINES					A MANUTERS	
		Commercy Gondrecourt-Joinville Montmédy-Ecouviez Baroncourt-Audun-le-		TEST L eb 11							
3		Roman	Ibis- Lign	nes de chemin	de fer explo	tée provis	oirement	par trai	ns M.V.		They are
197		Gondrecourt-Joinville	a nold a	geoph							(a) Un service de rempla-
	Pedial-k	Montmédy-Ecouviez Baroncourt-Audun-le- Roman.	1 1 2 2 2 3 1 -							Sep - gen	cement (lignes NOS 2a2b co- existe avec les trains N.V. maintenus proviscirement.
	remmes & dent	eller seut entreetane o er 201 Saut 1000 illes en	loa esaroa Listorita en	nols II -	Liste de tous	les servic	es routie	ers	ta fra		
			AL Lucian	I was) Services de	remplaceme	nt de tre	ains	ra t daug co a possible	Central Cress	
		restin biologicales pro	#Ulbagzara	morra	l Services	de remplac S.N.C.F.	ement de	trains	To a martie	tre so pade	THE PERSON OF THE PROPERTY OF THE PERSON OF
I	Sté Générale des Transports Départementaux	Commercy-Sorcy- Gondrecourt	21	14	6.	3	43.400	260	Garantie financière de la SNCF	Bedrige 1 pro Mirko (9 con Laxborroof	ARTHUR A COUNTY OF SECURE OF SECUR OF SECURE OF SECURE OF SECURE OF SECURE OF SECURE OF SECURE O
28	S.C.E.T.A.	Gondrecourt-Joinville via Horville-Lumév Chassey-Cirefontaines Harméville-Thonnance les Moulins-Poissons	}	sel sel		(5)	11.178	112	-40-	TALLS TERM	(h) Trois itinéraires pré- vus au plan de paix dont 2 subsistent actuellement. Voir plan maximum de la Haute-Marne.
2b	S.C.E.T.A.	Gondrecourt-Joinville via Horville-Luméville Chassey-Lezéville- Brouthières-Thomance les Moulins-Poissons	e}	Tour Till		(1)	11.474	23 2100 20 200 20	TREAD TO A MITTER		(c) Le nombre minimum d'A.R prévu au plan de paix était indiqué dans le plan de coordination de la Haute-Marne auquel la ligne était rattachée.
> 3	Rapides de la Meuse	Bar-le-Duc-Ligny-en- Barrois (d)	70 minimum	14 Bar Commercy	4 Bar Commercy,	6	16.500	198	(a)	oui	(d) Le service du temps de paix était le service de rem- placement de trains Bar-Com-
				28 Bar Ligny	24 Bar ligny			Weepb.	TOT TOTAL TEN	102 cod:	mercy; il existait alors une garantie financière de la S.N.C.F.
4	-do-	Clermont-en-Argonne Verdun	28 St Menehould Verdun	28 S ^t Menehould Verdun	12 st Menehould Verdun	6	32.600	391	(e)	oui	(e) Il existait en temps de paix une garantie financière de la S.N.C.F.
	son oth Admis	eq ub bound and of	6 401303.2	no: and			27 (E				Seaton be as a

Nombre de vovace

	(1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.1.	une some une obsessed and	warunananuna	Nombre	e de voyages ges Aller et	par sendr	d'appl	nouveau lication	Services	Services	
Numda d'or-		Désignation des lignes	Plan de paix	Plan maximum	plan minimum	Plan	des li-	Parcours hebdoma- daire	tuels	parallèles au Chemin de fer	OBSERVATIONS
dre							10.0		Liangenia		(f) Ces trois lignes rempla-
58	Meuse	Bar-le-Duc- St- Dizier (direct)			* ***	6	18.281	36)L'ensemble)des sec-)tions Revi-)gny Robert-		cent les lignes suivantes du temps de paix : Bar-le-Duc - Revigny (itinéraires Nord et
-	b saud -do-	Bar-le-Duc- St- Dizier via Robert- Espagne et Saudrupt	154	63	18	4	27.349	218	gny Robert- Espagne et Robert-Es- pagne St-	eomo TBSE S	Sud) Revigny St-Dizier et Ber-le-Duc St-Dizier.
4	e -do-	Ber-le-Duc- Robert- Espagne - Revigny	}			6		345	pagne St- Dizier a la garantie financière de la SNCF		
68	a -do-	Montmédy-Stenay Verdun- Bar-le-Duc (g)	21 + 7A	28 Sedan- Verdun	8 Montmédy Stenay-	2	124.600	498	(g)		(g) Le parcours Stenay-Verdun faisait partie de la ligne Sedan-Verdun (rive droite) du plan de paix exploitée, moitié par les Panides de la Meuse.
			in the case of	Te de l'étéra	Verdun		Totaux :	2.264		THE CHAIR OF A	par les Rapides de la Meuse, moitié par les Rapides des Ardennes. Il existait en temps de paix une garantie finan- cière de la S.N.C.F.
	de l'action de l'a	on dog was offer to the offer.	A.2 -	Service de	remplacement d'intérêt	de trains	ns de chemir	n de fer		From a code for a, block	dia taka pour se page 100
	Rapides de la Meuse (sous le contrôle de la Sté des Ch. de fer Economiques)	Ber-le-Duc- Verdun	35	35	30	12	58.600	1.406	oui		After an apparate authors from a separate authors and a separate authors autho
		Montmédy-Damvillers Verdun- Bar-le-Duc (h)	Verdun	7 - Montmédy- Verdun + 7 Damvillers Montmédy	Montmédy- Verdun + 2 Damvillers Montmédy	2	118.900	475	oai	STORE OF THE STORE OF THE STORE OF THE SECOND SECON	(h) sous le plan de paix, il agaistait deux itiméraires, seul relui passant par Tré le sec, a été conservé et a été prolongé de Verebrus à Bar le sue
		Bar-le-Duc-Clermont en Argonne	28	7	Bar-le-Duc Clermont	3	52.230	313	oui.	ENTE TRANSPORTER	disperience and management of the latest and the la
	Ba des Transports Départements	Triaucourt- Bar-le-) 13 pour 6)1'ensemble	7 pour l'ensemble	2	34.050	136	} } cui.	ETTHESE OF	(i) Cette ligne remplace aussi la ligne Briseaux-Bar- le-Duc du plan de paix.
	trôle de la Be Sté des Che-	par Laheycourt par Rembercourt-aux- Pots (i)	7 AR Bar-le-Duc		des lignes	0	31.750	63	}		at to Toucceaponedate Lete toucceaponedate
9	Sté Générale des Transp. Département	Vigneulles-Verdun) Hannonville-Verdun)		Vigneulles Verdun	3	4	44,4935		} oui.	DESCRIPTION OF THE PERSON OF T	(j) L'ensemble des deux services correspond à une partie du service du temps de paix Thiaucourt-Verdun
	mins de fer Economiques)	43)					4		1222		

Numbro				Nombre Voyage	de voyages	par sendo retour		nouveau lication		************	
d'or-	Exploitant	Désignation des lignes	Plan de	Plan	Plan	Plan	Long	Parcours hebdoma- daire	Services contrac- tuels	Services parallèles au Chemin de fer	OBSERVATIONS
100	Sté Générale des Transports Départementaux (sous contrôle de la Sté des Chemins de fer Economiques)		7 Fresnes Vigneulles + 21 Vigneulles Commercy + 7 Apremont Liouville		2 Vigneulles Commercy	Hannon ville Vigneu Commer + 2 Vigneu	lles cy 34.161		oui		(k) Le plan de paix compor- tait une ligne Fresnes-Com- mercy par Vigneulles, Apre- mont, St-Agnant, Marbotte, Mécrin, Lérouville et une ligne Apremont-Commercy par St-Agnant, Liouville-St- Julien, Girauvoisin et Bon-
11	-49-	(Vigneulles-St-Mihiel	+ 21 Liouville Commercy			Commer	1.4				court. In ligne actuelle passe par Vigneulles, Apremont, St-Agnant, Liouville, St-Julien, Girauvoisin, Commercy.
		Pierrefitte Bar-le- Duc (1)	14		1	1	72.689	145	oui	oui et Bar- Silmont	(1) Aucune ligne n'y corres- pond dans le plan de paix, cependant ce dernier pré- voyait un itinéraire Chau-
12	-do-	Triaucourt-Brizeaux Verdun	Brizeaux Verdun + 2 Verdun Ippécourt + 1 Verdun Julvécourt	2	2	1	49.540	99	oui		mont-s/Aire Pierrefitte avec prolongement sur Bar-le- Duc.
13	Sté Générale des Transports Départementaux	Varennes-Clermont- Verdun (m)	Aprement- Clerment + 7 Varennes- Clerment	Aprement Aubreville	Vapennes Verdun	2	58.630	234	ontitra (centit		(m) Remplace le service Apremont-Clermont confié par le plan de paix à la Cie Centrale de chemin de fer et d'entreprises.
14a	S.C.E.T.A.	Savonnières-en-Pert. Montiers-s/Saulx Stainville-Bar-le-D.	\ \tag{\text{15 \text{0.5}		1	1	50.853	101)	ng gan bei de Edie en pakon 13 gan ge	Ton our late	(m) les circuits ont été mo- difiés et ne correspondent plus aux itinéraires du plan de paix et du plan maximum.
14b	-do-	Montiers-s/SLigny en-Barrois-Bar-le-Duc Savonnières-en-Pert.			1	1	57.424	114	1,0 AU 1 5 10	1791-0-1216	at peak of the plant meralitum.
148	-do-	St-Dizier-Srainville Bar-le-Duc Savonnières-en-Pert. St-Dizier-Faironville	(n)	(n)	1	1	60.566	121	oui	de Barela- Duc à Me- naucourt	
14e	-do-	Bar-le-Duc Savonnières-en-Pert. Ancerville-Stainville Bar-le-Duc	}		1	1	44.663	89			
*01:		sa who ecompared and al	S TETULO E	to on engage	TOMALIN BES	1	52.966 otal 4	105			

Numbro				Nombr Yoya	e de voyages ges Aller et	par seada retour		ouveau ication	Convi co	Services	TO COMPARE LINE MORNING THE RESIDENCE OF THE SAME OF THE PARE TO SAME TO SAME OF THE PARE TO SAME TO SAME OF THE PARE TO SAME TO S
d'or-	Exploitant	Désignation des lignes	Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan	600 110	Parcouri hebdoma daire	contrac-		OBSERVATIONS
			Sec. 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	1 - 1 -							
			1	B - Au	tres services	routiers		7	1 2		
0				a)- Ne s	ortant pas du	Départeme	nt				
15a	Rapides de la Mouse	Bar-le-Duc -St- Mihiel (o)	Bar-Metz	Par-Metz	6	4	39.850	318,	non		(o)- Ce service est le Bar- Metz du plan de paix à assu- rer par moitié par les Rapi- des de la Meuse et par les Rapides de Lorraine, le plan maximum indique seulement Rapides de la Meuse.
15b	Sté Générale des Transp. Département	Hannonville- Vigneulles -St- Wihiel -Bar-le-Duc (p)	21 Bar-Metz	Bar-Metz Rapides de la Meuse seuls	Hannonville St-Mihiel	1	76.570	153	non	oui de Bar-le- Duc à Silmont	(p)- Partie du service Bar- le-Duc- Metz dont le plan de paix prévoyait l'exploita- tion moitié par les Rapides de Lorraine, assurée par la S.G.T.R. après l'armistice alors que les Rapides de la Meuse manquaient de matériel.
10b	-do-	Vigneulles- Rambucourt Bouconville- Commercy	(q)	Service dont l'ex- ploitation suspendue pouvait être réta-	1	1	44.877	89	oui		(q)- N'existait pas au plan de paix. Il existait plu- sieurs lignes Rambucourt- Commercy.
16	_d o_	Varennes Montfaucon Dun-s/Meuse (r)	34	blie	1	1	30.444	60	oui, de Montfaucon	à	(r)- Modification du Montfau- con-Dun du temps de paix.
17a	-d o-	Varennes-Montfaucon Verdun (s)	14	_dr_	3	2	53.238	212	Dun-s/M. oui, de Montfaucon		(s)- Partie du Dun-Verdun par Montfaucon du temps de paix.
17b	-00-	Varennes-Verdun (t)			1.	1	43	86	à Verdun non		(t)- N'existait ni au plan de paix ni au plan maximum.
90	-do-	Hannonville-Mouilly Verdun	3	Service dont l'ex- ploitation suspendue pouvait être réta-	1	1	44.306		oui	oui de Verdun Génicourt	
68	Mme ve SCHMITH	Stenay-Montmédy	14 Stenay Montmédy +7 Mouzay Stenay	blie -do-	3	3	30.740 Total:	1.190	tuo	e longue e dander e questo es dunde	

Numéro				Nombre Voyage	de voyages a Aller et	par senda retour	e Plan d'app	nouveau lication	Services	Services	
d'ore	Exploitant	Désignation des lignes	Plan de paix	Plan maximum	Plan minimum	Plan nouveau d'applica- tion	long des li- gnes dans le Départ	darre	contrac- tuels	parallèles au Chemin de fer	OBSERVATIONS
			b - <u>Se</u>	rvices pénéti	eant dans le	Départege	nt de Me	urthe-et-	Moselle		
18	Rapides de Lorraine	Verdun-Commercy-Toul- Nancy (u)	84	1/2 Rapi- des Meuse 1/2 Rapi- des Lorraine	Voir plan Mtheet- Moselle	9	88	1.584	non	oui.	(u)- Le service Verdun-lérou- ville Commercy (rive droite) du plan de paix était exploi- té moitié par les Rapides de la Meuse et moitié par les Rapides de Lorraine.
19	Sté Générale des Transports Départementaux	Gondrecourt-Nancy (v)	•	•		1	22	44	non		(v)- N'existait mi au plan de paix ni au plan maximum.
98	-do-	(jonction des servi- ces Verdun) Vigneulles et Nancy (Essay-Maizerais)	Thiaucourt Verdun	Il n'éxis- tait que Vigneulles Verdun pendant la guerre.	**	2	8,301	3 3	oui, de Verdun à Vigneulles ligne 9a		(x)- Prolongement du Verdun Vigneulles (ligne 9a). Is li- gne Verdun-Thiaucourt exis- tait dans le plan de paix avec possibilité de prolonge- ment sur Nancy.
20a	Rapides de Lorraine	Nancy-Toul-Vaucoulaura (direct)	42	21	Voir plan Mthe-et- Moselle (22)	16	10	320	non		
209	-do-	Nancy-Toul-Vaucouleurs par Vannes-le-Châtel- Uruffe et Cibaumeix		24	-d°- (2)	2	6	24 2.005	non		
								N. A.			

.

RÉGION de - l'Est TABLEAU DE SERVICE NOMS ET ADRESSES DES FONCTIONNAIRES DU CONTROLE DU TATION - Arrondissement de Nancy PERSONNEL Moirron GRAPHIQUE DES TRAINS If areuse aunital Feuillet No GRAPHIQUE DES HEURES D'OUVERTURE DE LA GARE Le registre des dérogations est à la di an Bureau du Chef de chalse pour la circulation des trains au service de la sécurité. au service de la Securite au service de la Petite Vitesse au service de la Grande Vitesse pour le gardiennage du P. N. Nº 1 st 2/ E LA GARE STES FIXES INDICATIONS SOMMAIRES DES FONCTIONS de Irav Grades des Agents 10 H -Chef de halke Terrier couplet halk et barrières. 6.40 40 Janualine de 18.10 à 20 4 1.50 Facheur Mixle trains & Ride au Suvice à Moirron et à Jeanstelaineourt. Livrier 10 39 Haylean. Galuiche.

Département de la Meuse

Nouveau plan de transport de voyageurs (Exécution du décret du 19 Septembre 1939 et de l'arrêté ministériel du 26 Septembre 1939)

PLAN PROVISOIRE du 50 OCTOBRE 1939

RECTIFICATIF

(en suite d'une erreur de frappe)

Page 4 - Ligne 67 de Toul à Vaucouleurs

Zème colonne : Au lieu de " d° " (Sté "Les

Rapides de la Meuse") lire : Sté "Les Rapides

de Lorraine".

Bar-le-Duc, le 24 décembre 1939 L'Ingénieur en Chef,

Wantie

Département de la Meuse

NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

(Exécution du décret du 19 Septembre 1939

et de l'arrêté ministériel du 26 Septembre 1939)

PLAN PROVISOIRE

Dressé par les Membres du Comité restreint prévu par l'article 2 du décret du 19 Septembre 1939.

Bar-le-Duc, le 30 Octobre 1939

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

P. VAUTHIER

Le Délégué des Transports Routiers,

Ligni : Rowell

Le dólóguó de la S.N.O.F.

Aigni ; Delmas

ETAT A

I - Lignes de chemin de fer dont la fermeture au service des voyageurs est proposée

- Gondrecourt à Sorcy /
- Montmédy à Ecouviez
- Joinville à Gondrecourt (p. mémoire rattachée au plan de la Hte-Marne)

....

II - Liste de tous les services routiers prévus

No et désignation	Nom de		Nom	bre de voyag	ges
des lignes	1'entreprise	Itinéraires	au plan approuvé	actuelle- ment	au nouveau plan
	a)- Se	rvices de remplace	ment de tra	ains	
55 Gondrecourt à Sorcy	(Stě Gle des (Transp.dépar- (tementaux	(Comme au plan (approuvé	3 AR par jour) 2 AR par) jour (3ème) éventuel)
52 Montmédy à Eccuviez) do	(do	7 AR par jour	•	(3 AR. par j. ((4ème évon- (tuel)
	(d	- Autres services			
	10-	Services subventi	onnés		
19 Brizeaux à Ver- dun	Sté Gle des Transports Départementaux	(Triaucourt,Bri- (zeaux,Foucau- (court (suite (comme au plan (approuvé)	l AR j.par semaine	2 AR par sem.(mer- credi, vendr)	2 AR par sem.(mer- credi,ven- dredi)
20 Brizeaux à Bar-le-Duc	d∘	(Triaucourt,Bri- (zeaux (suite (comme au plan (approuvé))1 ou 2 AR)4 j.par)sem.sui-)vant les)sections	4 AR par sem.(lun- di,mardi, jeudi, samedi)	4 AR par semaine (lundi,mar- di,jeudi samedi)
20 ^p 25 Triaucourt- Chaumont - Bar-le-Duc	d∘	(Triaucourt, Pretz (Sommaisne, Rem- (bercourt, Chau- (mont/ensuite (itinéraire ap- (prouvé de la li- gne 25))2 AR par)jour sur)ligne 25)	6 AR par sem.(tous les jours sauf dim.)	6 AR par sem.(tous les jours sauf dim.)
27 P Vigneulles à Verdun	do.	(Partie Vigneul- (les-Verdun de (la ligne 27 du (plan approuvé)) 3 AR par) jour	l AR par jour	l AR par jour
27 bisp. Vigneul- 27 terp. les à Commercy	d∘	(Partie des iti- (néraires des li- (gnes 27 bis,27 (ter du plan ap- (prouvé)		l AR par	l AR par jour

No	et déataments	Now 3- 10		Nombr	e de voyage	8
1// 0	et désignation des lignes	Nom de l'en- treprise	Itinéraires	au plan approuvé	actuelle- ment	au nouveau plan
14	Bar-le-Duc à St-Dizier	(Sté Auxil.des (Transp.Autom. (de l'Est ((S.A.T.E.) ((anct Cie de (Guë Menaucourt)	Comme au plan approuvé	2 AR par jour	2 AR par	2 AR par jour
1.5	Ligny-en-Bar- rois à Mon- tiers/Saulx par Stainville)))	do	12 AR par sem.	12 AR par	12 AR par
16	Ligny-en-Bar- rois par Hé- vil liers)				
			y			(1 AR parj. (sauf le (dim.et des
17	Menaucourt à St-Dizier	do	d∘	1 AR par jour	l AR par jour	(serte de (Brauvil- (liers 2 fois (par sem.
18	Bar-le-Duc à Saudrupt	Sté les Rapi- des de la Meuse	do	2 AR par	2 AR par jour	2 AR par jour
24	Clermont à Bar-le-Duc	do	do	4 AR par		l AR par jour
26	Bar-le-Duc à Verdun	do	do	5 AR par jour	3 AR par jour	5 AR par jour
28	Montmédy à Verdun	do	d∘	3 AR par jour	•	l AR par jour
28 bis	Damvillers à Montmédy	do	do	2 AR par jour	'n	l AR par jour
29	Apremont à Aubréville	Cie Cle de Chem. de fer et d'En- treprises	do	2 AR par jour	2 AR par jour	2 AR par jour
		20	- Services libr	98		
59	Bar-le-Duc à Metz	Sté"Les Rapides de la Meuse"	Comme au plan approuvé	3 AR par jour	1 AR par	3 AR par jour
60	Vaubecourt à Bar-le-Duc	M. BOUCHER à Rembercourt	do	3 AR par semaine	3 AR par semaine	3 AR par semaine
34	Bar-le-Duc à St-Dizier	Sté "les Rapides de la Meuse"	do	8 AR par jour	5 AR par	7 AR par

	No et désigna Nom de			Nomb	Nombre de voyages				
	et désigna- des lignes	l'entreprise	Itinéraires	au plan approuvé	actuel- lement	au nouveau plan			
66	Bar-le-Duc à Commercy par Ligny et St- Aubin	Sté "Les Rapi- des de la Meu- se"	PECONE TO	3 AR par jour	2 AR par jour plus 4 AR Bar- Ligny	(2 AR par j (de Bar à (Commercy (plus 4 AR (de Bar-le- (Duc à Li- (gny			
67	Toul à Vaucou- leurs	sti "Les Marquides	d٥	6 AR par	3 AR par	3 AR par			

Sous réserve d'autorisation de l'Administration Supérieure, en raison de l'opposition présentée au sein du Comité restreint par le délégué de la S.N.C.F.

42	Verdun à Com- mercy (rive droite) Toul à Com- mercy	Sté "Les Rapi-) des de la Meu- se") et) les Rapides) de) Lorraine	plan ap- prouvé	6 AR par jour 3	5 AR par jour) 5 AR par) jour as-) surés par) moitié) par les 2) Socié- tés

III - Poste automobile rurale

III - Poste automobile rurale

32 -	Oircuit de Verdun-sur-Mouse -) Damvillers	
33 -	Circuit de Montmédy-Damvillers	à maintenir comme au plan approuvé
34 -	Circuit de Dun-sur-Meuse -) Damvillers	(pièce N° 4, pages 12 ot
35 -	Circuit de Condrecourt-le- Château Ouest	13)
36 4	Circuit de dondre court-le-Châ-)	

IV - Services des départements limitrophes

NºS et désignation des lignes	Observations
30 - Stenay à Vouziers 31 - Triaucourt - Ste-Menehould- Châlons-sur-Marne 31 bis - Triaucourt - Givry-en- Argonne - Ste-Menehould 62 - Longwy - Marville par Lon- guyon 57 - Longuyon à Conflans 54 - Vitry-le-François à Revigny 58 - Dommary-Baroncourt à Audun- le-Roman 56 - Gondre court à Joinville	Se reporter aux plans qui seront dressés à l'initiative des départements voisins.

V - Services dont l'exploitation actuellement suspendue pourra être rétablie, sous réserve de la réorganisation des entfeprises, ou de l'accord du département de la Meuse (en ce qui concerne les lignes subventionnées)

Nº et désignatio	n des lignes
------------------	--------------

Désignation des entreprises

a)- Services subventionne	18
I - Stenay à Montmédy	Mme SCHMITH à Mouzay
2 - Marville à Longuyon	Sté "Services Publics et transports Industriels à Longwy-Bas (l'entreprise a dû aban donner l'exploitation par suite de son repli)
3 - Breux à Montrédy	Sté Gle des Transports Départementaux
4 - Dun-sur-Meuse à Verdun par Montfaucon	
5 - Etain à Baroncourt et Bouligny	
6- Etain à Maucourt et Dioppe	
7 - Etain à Jarny par Fresnes-en-Woovre .	
8 - Hannonville-sous-les-Côtes à Verdun . /	Sté Générale des Trans- ports Départementaux
9 - Hannonville-sous-les-Côtes à Jarny	
10 - Hannonville-sous-les-Côtes à St-Mihiel	(Cette Société a déclaré ne pou voir continuer
11 - St-Mihiel à Bouconville	l'exploitation de ces services en raison des
12 - Rambucourt à Cormercy	faibles recettes)
13 - Menaucourt à Void et Commercy ou à Ménil-la-Horgne et de Menaucourt à Void et à Ligny	
13 - St-Aubin à Commercy et Commercy à Vau- bis couleurs	
21 - Trinucourt à Bar-le-Duc par Inheycourt	
22 - Triaucourt à Bar-le-Duc par Vaubecourt,	
23 - Triaucourt à Bar-le-Duc par Vaubecourt, Vavincourt.	
27 - Partie Thiaucourt-Vigneulles de la li- gne Thiaucourt à Verdun	
27 bis Partie Apremont-Commercy de la ligne de Fresnes à Cormercy	

Etat B

ETATB

faisant ressortir les modifications apportées par le plan proposé au plan précédemment en vigueur

Créations de services

En dehors des légères modifications des lignes de Brizeaux à Verdun, Brizeaux à Bar-le-Duc, Triaucourt à Bar-le-Duc, le nouveau plan ne comporte pas de créations de services.

Suppressions de services

N°S du plan approu-	Désignation des lignes	Nombre de voys au plan approu- vé		Observations
Ve	Sarvices	de remplacemen	t de trains	
	Belvices		jour	
44-45	Revigny-Bar	la AR route	3 AR omnibus	
46	Bar-Cormercy	(3 AR Route & (1 AR ormibus	4 AR ormibus	t e _g e
42 bis	Comme rey-Toul	(4 AR route & (2 AR omnibus	4 AR omnibus	19
41	Lérouville-Verdun	(6 AR route & (1 AR omnibus	4 AR omnibus	
37-38	Verdun-Sedan	(5 AR route & (1 AR omnibus	4 AR ormibus	
43	Ste-Menchould- Verdun	(4 AR route & (1 AR omnibus	4 AR ormibus	20 + 1- 1- 1 - 1 - 1 - 1 - 1
39	Verdun-Conflans	(8 AR route & (1 AR omnibus	3 AR ormibus	100
48,49 & 49bis	Revigny-St-Dizier	(9 AR route & (service ouvrier	3 AR ormibus	
53	Revigny-Ste-Mene- hould	} 4 AR route	S AR omnibus	
47	Bar-le-Duc-Ligny	10 AR route	(3 AR omnibus (sur ligne (Nançois-Gon- (drecourt	
50	Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau avec départ de Commercy))) 3 AR omni-) les services routiers n'ont jamais fonction
51	Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau avec départ de Toul	1 AP monto	bus	né, les condi- tions nécessai- res à l'exploi- tation n'ayant pas été réali-

Voir Etat A S No, lignes Nos 57, 54, 58, 56

Nos du	Désignation	Nombre de voyages prévus	
plan approu- vć	des lignes	au plan ap- au nouveau prouvé plan	Observations
		Services subventionnés	
	v	oir Etat A & V°a)	
		Services libres	
65	Saudrupt à Saint- Dizier	2 AR par service supprime	
	Vo	ir également état A § V° b)	
		Services occasionnels	
9 ot 70	Services pour la v	isite des Champs de bataille	
			1